

ELECTIONS ORDINALES REGION SUD 2020

motivation



Régis Chaumont

Régis Chaumont Architecte

Ordre \leftrightarrow Syndicats \leftrightarrow associations. AGIR ENSEMBLE.

J'attache beaucoup d'importance aux corps intermédiaires, car je considère qu'ils jouent un rôle essentiel dans le débat démocratique et que quand ils sont faibles, il y a 3 conséquences antinomiques :

1. Le débat se déplace dans des discussions faciles et propres à favoriser le populisme
2. Le mécontentement devient la règle sans recherches structurées de solutions
3. Les corps intermédiaires ont une influence disproportionnée sur les accords professionnels qui engagent des milliers d'architectes représentés par trop peu d'architectes.

Nos gouvernants se sont rendus compte qu'ils avaient à tort, négligé les corps intermédiaires. Depuis la mobilisation des gilets jaunes, ils sont plus à l'écoute de nos organisations professionnelles pour mieux canaliser les velléités individuelles. Mais beaucoup de sujets se discutent et peu de décisions changent le cours des choses.

C'est à nous de prendre les initiatives.

Ordre, syndicats et associations ont des rôles distincts et des actions convergentes. Ils doivent AGIR ensemble..

Vice-président de l'Unsfa de 2009 à 2015 et Président de 2015 à 2019, nous avons acquis une profonde expérience de notre métier et sommes en mesure d'apporter toute notre expérience pour AGIR :

Pour une profession en Ordre :

- Une tenue du Tableau rigoureuse qui ne mélange pas les genres : un architecte en titre a des qualifications universitaires ou des acquis par l'expérience dûment contrôlés ; il est régulièrement assuré tant en responsabilité civile professionnelle qu'en garantie décennale ; il suit régulièrement une formation continue ; il respecte le serment prononcé lors de son inscription et le code de déontologie qui le régent. Faire appel à un architecte en titre est une garantie absolue pour l'utilisateur.
- La finalisation de l'éradication des signatures de complaisance, engagée avec l'Unsfa auprès du ministre du Logement et de la DGALN
- Un audit sur le montant de la cotisation ordinale qui doit permettre d'apprécier les justes moyens financiers nécessaires à sa délégation de service public
- Le concours à l'organisation de la formation et sa bonne répartition sur le territoire et sa diversité sur les différents sujets.
- Le concours à l'organisation de réseaux d'architectes (réseaux internes et externes)
- Le concours à améliorer la formation initiale dans les écoles et dans les mises en situation professionnelle
- La prise en main des études d'urbanisme par des architectes spécialisés pour composer l'espace dans toutes ses dimensions (spatiales, environnementales, sociales, techniques, réglementaires, économiques...)
- L'encouragement à prendre un engagement syndical ou associatif (quel qu'il soit).

Pour une profession défendue avec vigilance et un ordre constructif dans ses propositions.

C'est l'association des corps intermédiaires encouragée par l'ordre des architectes qui conduit ces deux fonctions : Défendre et Proposer. Pour chacun de vous, consœurs et confrères !

